

**Programme Opérationnel National (PON)  
du Fonds Social Européen (FSE) Inclusion-Emploi 2014 / 2020**

**Axe 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion »**

**Appel à Prestataires pour le  
PLIE DU SUD DE L'AINES  
Château-Thierry**

---

**MISSION D'ÉVALUATION  
RELATIVE AUX PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU PLIE DU SUD DE L'AINES  
OU L'ARRÊT DU DISPOSITIF**

## 1 - Préambule

Le présent cahier des charges détermine les objectifs, les principes et les modalités de réalisation de l'évaluation du PLIE du Sud de l'Aisne dans le cadre de la programmation annuelle 2014/2020 et son protocole d'accord pluriannuel 2015-2021, ainsi que les modalités de sa poursuite si elles se justifient.

La consultation a pour but de sélectionner un bureau d'études pour conduire l'évaluation du PLIE du Sud de l'Aisne en vue d'apporter les éléments d'analyse nécessaire **à la prise de décision** quant à l'avenir du PLIE sur le territoire, soit à travers la poursuite du dispositif, soit à travers son arrêt. En effet, le PLIE sur le territoire semble stagné pour des raisons qui sont liées à son histoire, son rôle sur le territoire, son évolution en lien avec les programmes européens et la réglementation y afférents, la lourdeur de sa gestion administrative et financière, la concurrence avec les nouvelles politiques publiques qui se développent notamment avec la nouvelle politique du Conseil Départemental.

## 2 - Champs de l'évaluation

Traditionnellement, à chaque fin de protocole et/ou de programmation les PLIE organisent une évaluation de leur dispositif fin afin d'en vérifier la pertinence et la plus-value :

- Analyse des actions menées et leurs effets,
- Analyse les éléments relatifs à la mobilisation de partenaires
- Analyse de l'organisation interne pour gérer le dispositif
- Analyse des parcours d'accompagnement et des sorties positives ...

La période est idéale pour lancer cette étude qui voit arriver la **fin d'une programmation et le début d'une nouvelle assortie d'enjeux** de sortie de crise sanitaire, d'embellie économique, de transitions profondes tant numériques qu'énergétiques et de ce fait, la nécessité de regarder ce qu'amène réellement le dispositif PLIE et son implication sur le territoire mais également de le réinscrire dans les politiques territoriales.

**Le cabinet s'attachera particulièrement à étudier la plus-value du** dispositif dans un contexte de complémentarité avec la politique départementale mise en œuvre, particulièrement au niveau de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA : création et financement de poste de chargés d'appui parcours « emploi » au sein des UTAS, ou de coach emploi dans les agences Pôle Emploi, méthode IOD...

### 3 - Description de l'évaluation

- **Evaluation du protocole et de ses objectifs**
  - Respect des engagements du PLIE et de ses acteurs/instances
  - Pertinence de la stratégie
  - Efficacité du dispositif
  - Fonctionnement opérationnel du dispositif
- **Analyse des participants (entrées, typologie, parcours, sorties)**
  - Mode de ciblage des publics (prescription, quel autre mode de sourcing...)
  - Pertinence des parcours d'insertion vers l'emploi
  - Résultats en termes d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante
  - Incidences des indicateurs
  - Rôle des commissions d'intégration et de ses membres
- **Analyse des besoins en termes d'accompagnement renforcé des publics visés au protocole et qualité du partenariat**
  - Rôle des prescripteurs : leurs implications, leurs attentes
  - Relation avec les partenaires
  - Relation avec l'IAE
  - Relation avec les collectivités
  - Dynamique et investissement partenarial
  - Analyse de l'efficacité des actions
- **Actions menées et à développer / perspectives d'avenir du PLIE sur le territoire**

Le cabinet s'attachera à étudier particulièrement la pertinence et l'intérêt de conserver le PLIE sur le territoire (avantages/inconvénients) et conseillera le Comité de pilotage en ce sens.

#### 4 - Restitution

L'évaluation fera l'objet d'une restitution sous forme d'un document final qui mettra en perspective les résultats, les actions, les forces et les faiblesses du dispositif.

Les éventuelles actions à mettre en œuvre lui permettant une redynamisation ou l'arrêt du dispositif.

Cette synthèse doit être un **outil d'aide à la prise de décision** concernant les orientations relatives au nouveau PON 2021/2027 FSE+ mais également doit permettre d'ouvrir de nouvelles pistes d'actions en intégrant les plans de développement des institutions et collectivités territoriales, ou bien conclura à l'absence de plus-value du PLIE engendrant son arrêt sur le territoire.

Si ce dernier scénario devait être retenu, le cabinet s'attachera à conseiller la structure porteuse au reclassement de son personnel, soit en interne de la structure porteuse, soit à travers une convention bilatérale avec le Conseil Départemental.

#### 5 - Calendrier Prévisionnel

Lancement de la consultation	Du 8 avril 2022 au 5 mai 2022
Choix d'un bureau d'études	11 mai 2022
Démarrage de l'étude	A partir du 16 mai
Rapport de synthèse final	Septembre/octobre 2022

#### 6 - Remise des offres

Les cabinets devront produire :

- une note méthodologique
- une liste d'expérience similaire
- une présentation de l'équipe de consultants ainsi que leurs qualifications
- une offre de prix décomposée par volets

Les offres seront envoyées au plus tard le 5 mai 2022 à l'attention de :

Jean-Paul BERGAULT, Président de la Mission Locale  
Natacha Tholon, Vice-présidente en charge du PLIE  
Laurence LOITS, Directrice  
A l'adresse mail suivante :  
[laurence.loits@mlchth.com](mailto:laurence.loits@mlchth.com)  
[missionlocale@mlchth.com](mailto:missionlocale@mlchth.com)

Les critères de sélection des candidats sont établis comme suit :

1. Qualité de la prestation (5 points)
2. Délais (3 points)
3. Coût (3 points)